

Quel avenir pour les classes préparatoires ?

Critiquées par certains, adulées par d'autres, de plus en plus concurrencées par des voies différentes d'accès aux grandes écoles, menacées de disparition pure et simple par les uns quand d'autres se montrent prêts à les défendre bec et ongles... Les classes préparatoires aux grandes «écoles (CPGE) font débat. Dans l'article qui suit, nous vous proposons d'en découvrir les termes, et nous nous risquerons à une prédiction (qui n'engage que nous), sur le sort qui pourrait leur être réservé dans l'avenir.

1. Le processus de création des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans le système français d'enseignement supérieur

A l'origine du système moderne d'enseignement supérieur français, on a fait le choix d'un système dual, avec d'un côté des formations « ouvertes » (non sélectives) destinées au plus grand nombre, et un secteur « fermé » (sélectif) accessible à une minorité de postulants. Le secteur « ouvert » était (et est encore largement) constitué de la majeure partie des premiers cycles universitaires, le secteur « fermé » comprenant les CPGE, les écoles, les IUT (instituts universitaires de technologie), les STS (sections de techniciens supérieurs, préparatoires aux BTS), la filières comptable supérieure (diplôme de comptabilité et gestion), et un petit nombre de formations universitaires. Compte tenu de l'extension progressive du secteur « fermé », la part des bacheliers entrant dans des formations sélectives a eu tendance à croître fortement : tous bacheliers confondus, 26% des lycéens de 1960 poursuivant leurs études entraient en première année d'une formation sélective. Ils étaient 45% en 2015 (source : Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Éducation nationale).

Il fut décidé d'implanter les CPGE non en milieu universitaire, mais dans les lycées, d'abord dans ce qu'il fut convenu d'appeler « les grands lycées », d'origine napoléonienne, puis, par souci de démocratisation, un peu partout en France. Aujourd'hui, on en compte plusieurs centaines, de statuts divers (public, privé sous contrat, privé hors contrat), implantées dans tout le pays, y compris Outre-Mer et dans certains lycées français de l'étranger. Elles accueillent des effectifs d'élèves réduits, triés par une sélection sur dossier plus ou moins sévère. Ils y bénéficient d'un enseignement très dense et exigeant, d'un corps professoral de grande qualité, d'un encadrement sur mesure, d'un esprit de stimulation que l'on ne trouve guère ailleurs. Ajoutons qu'elles sont porteuses de promesses de débouchés réputés parmi les plus prestigieux, et affichent des taux globaux de réussite très importants dans la plupart des cas... Il est donc logique que ces filières fréquemment qualifiées « d'excellence » soient si fortement demandées par les familles des classes terminales des lycées : en 2016, elles ont accueilli un peu moins de 7% des bacheliers, choisis parmi 27% de demandeurs, soit un peu moins de 43000 nouveaux bacheliers, sur un total de 633000.

2. Longtemps peu discutées, elles font l'objet depuis quelques temps d'interrogations diverses

Malgré leur indéniable succès, les CPGE font l'objet d'une remise en cause qui oblige à se poser la question de leur avenir dans le système éducatif français. Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Depuis la mise en place du système international LMD (licence/master/doctorat), en 2002, les CPGE ont un problème de visibilité internationale. Ce sont des formations en deux ans préparant à des concours d'entrée dans des écoles dont la scolarité se déroule en trois ans. Elles proposent donc un parcours de type « bac + 2 + 3 ». Ce déroulé des études n'offre guère de visibilité internationale dans la mesure où l'organisation désormais consacrée dans la plupart des pays est de type « bac + 3 + 2 » pour les premier et deuxième cycles. Il existe certes un système de reconnaissance qui permet à certains élèves de rejoindre un parcours licence (ou son équivalent anglo-saxon : « bachelor ») en fin de deuxième année de CPGE, mais sauf cas particulier, cela ne vaut officiellement que dans le cadre des études supérieures françaises, et pas pour tous. C'est la raison pour laquelle certains proposent de faire passer la durée de formation en CPGE à trois années, et de réduire celle dispensée en grande école à deux ans. Vive opposition à cela de la part des responsables de grandes écoles (qui n'acceptent pas de réduire leur scolarité d'un tiers de sa durée), et des employeurs (qui y voient un abaissement potentiel des aptitudes professionnelles des futurs diplômés). Quant aux autorités ministérielles, elles ne souhaitent pas se lancer dans une telle réforme, ne serait-ce que parce qu'elle serait très coûteuse, et susciterait une vive opposition.
- Un nombre croissant de grandes écoles recrutent par d'autres canaux, soit dès la classe terminale des lycées (écoles post bac en quatre ou cinq ans), soit par les « procédures d'admission parallèles », à bac + 2 (post IUT, STS deuxième année de licence...) ou bac + 3 (post licence complète ou « bachelor »). Il en résulte que la part des étudiants qui intègrent une grande école en passant par une CPGE a eu tendance à fortement régresser ces dernières années : 64% en 1960, 55% en 1980, 42% aujourd'hui. Certains y voient un effacement progressif des CPGE, d'autres une simple diversification des modes de recrutement des grandes écoles.
- De plus en plus de lycéens entrent en CPGE sans intention de se présenter à un concours pour l'accès à une grande école. Bons élèves, désireux de faire des études universitaires, ils considèrent les CPGE comme un bon moyen de contourner les deux premières années des premiers cycles universitaires non sélectifs, à fort mauvaise réputation du fait de leurs effectifs de masse, du manque d'encadrement, et de leurs mauvais taux de réussite. Une stratégie se développe chez nombre de bons élèves de terminale, qui choisissent de commencer par bénéficier d'études de haut niveau et bien encadrées en CPGE, puis rejoignent sur équivalence une troisième année de licence, ce qui revient à détourner en partie les classes préparatoires de leur mission fondamentale, qui est de préparer leurs élèves aux concours.
- Si les élèves de CPGE scientifiques et des CPGE économiques et commerciales ont de réels débouchés vers les grandes écoles (d'ingénieurs pour les premières, de commerce et management pour les secondes), tel n'est pas le cas pour la plupart des élèves des classes préparatoires littéraires, qui ne trouvent pas suffisamment de débouchés du côté des grandes écoles littéraires (Ecoles Normales Supérieures, Ecole des Chartes, Ecole des bibliothèques, certaines grandes écoles de communication telle le CELSA ...). Même en y ajoutant ceux des élèves de ces « prépas » qui acceptent de se tourner vers les Instituts d'Etudes Politiques, les écoles de commerce et management, celles de traduction/interprétariat ... on est loin du compte : au total un tiers seulement trouvent place dans une grande école, conduisant une majorité d'entre eux à entrer ensuite, bon gré mal gré, en troisième année de licence universitaire. Ces chiffres sont des moyennes générales : certaines de ces CPGE tirent mieux leur épingle du jeu, d'autres moins bien !
- Il est parfois reproché aux classes préparatoires de ne pas être suffisamment en phase avec les formations qui attendent leurs élèves lorsqu'ils seront entrés dans une grande école, et plus encore

lorsqu'ils auront à exercer les métiers qui les attendent à l'issue de leurs études, puis tout au long de leur vie active. En d'autres termes, pour reprendre le célèbre précepte de Montaigne dans les Essais : « Il vaut mieux une tête bien faite qu'une tête bien pleine ». La critique porte notamment sur le choix d'enseignements quasi intégralement généraux, sans véritable développement d'une culture pré professionnelle. C'est certes en partie vrai, mais c'est oublier que les carrières dites supérieures, auxquelles auront accès la plupart des diplômés des grandes écoles, nécessitent des femmes et des hommes porteurs d'une solide culture générale, d'une grande capacité de communication en plusieurs langues, de méthodes de travail, d'une aptitude à subir des rythmes de travail intenses, à bien gérer le temps et le stress... Toutes choses que l'on acquiert incontestablement en CPGE, et qui sont aisément transférables vers les études en grande école, puis dans la vie active.

3. Les universités s'y mettent à leur tour

Forts de ces constats, un nombre croissant d'universités proposent désormais des « classes préparatoires universitaires aux grandes écoles » (CPUGE). Ces formations sont encore peu nombreuses : en 2016 on en recense douze de type scientifique, six économiques et commerciales, vingt préparant aux Instituts d'Etudes Politiques, et deux littéraires. Plusieurs projets sont en préparation, ce qui devrait permettre d'augmenter cette offre universitaire dans les prochaines années. Point fort de ces « prépas universitaires » : elles sont adossées à des parcours licences (on note que quelques CPUGE sont organisées en partenariat étroit avec un lycée proche, et alternent les enseignements qui se déroulent en université, et ceux qui ont lieu dans le cadre du lycée partenaire). De ce fait, elles permettent d'offrir à leur étudiants une double possibilité : l'accès sur concours à des grandes écoles, mais aussi bénéficier quasi automatiquement de la validation d'une deuxième année de licence (L2), et donc poursuivre éventuellement en L3. On peut certes en dire autant des CPGE de la plupart des lycées, à cette différence importante près que qu'une telle équivalence est dans ce cas conditionnelle, même si elle est très largement accordée pour les élèves issus des CPGE des lycées publics et privés sous contrat. C'est par contre beaucoup moins le cas pour les élèves des CPGE privées hors contrat, nombreuses dans ce secteur de formation.

Plus généralement, il semble bien que les universités françaises aient lancé une sorte d' « OPA » (« offre publique d'achat » dans le vocabulaire boursier) sur les CPGE des lycées. Cela fait bien longtemps que les universitaires voient d'un mauvais œil les meilleurs élèves des classes terminales des lycées se diriger vers les formations sélectives en général, les CPGE en particulier, et corrélativement fuir les premiers cycles universitaires, sauf certaines formations spécifiques pour lesquelles cette concurrence n'existe pas, correspondant à des secteurs de formation pour lesquels l'université a un quasi-monopole : les études de droit et de santé. Pour résoudre le problème, ils n'ont trouvé rien de mieux pour certains que de demander le transfert pur et simple des CPGE en université.

Une telle revendication procède d'un mouvement plus global qui est celui de la multiplication des premiers cycles universitaires sélectifs. En revendiquant le transfert de tout ou partie des CPGE en leur sein, les universitaires visent à renforcer un secteur en expansion, qui est celui des « licences doubles » sélectives, venant s'ajouter à diverses formations sélectives plus anciennes tels les « collèges » (au sens anglo-saxon du mot « collègue » , qui désigne un premier cycle d'études supérieures) de droit et d'économie de l'université de Paris Panthéon-Assas, l'université Paris-Dauphine... Le but est clair : proposer aux « bons

lycéens » des premiers cycles universitaires attractifs en plus grand nombre. Faut-il pour autant céder globalement à cette revendication de transfert des CPGE vers les universités ? Il est clair que si de nombreux universitaires appellent cela de leurs vœux, tout aussi nombreux sont ceux qui s'y opposent fortement. Ces derniers ne se trouvent pas uniquement du côté de ceux qui enseignent en CPGE et des chefs d'établissements qui les hébergent : une large majorité des employeurs font plus confiance aux actuelles CPGE des lycées pour assurer la préparation des futurs cadres et ingénieurs dont ils ont besoin. Malgré certains défauts réels (qui pourraient être aisément corrigés), les CPGE des lycées ont pour atout une longue tradition d'efficacité, alors que les universités sont loin d'avoir fait leurs preuves en premier cycle. « Il ne faut surtout pas casser une machine aussi efficace que les classes préparatoires » nous déclare sans détour le proviseur d'un lycée qui ajoute qu'il ne voit pas ce que le système d'enseignement supérieur français et le monde professionnel auraient à gagner à cela.

Notre sentiment est que les CPUGE vont très probablement connaître une certaine expansion dans les années futures, au détriment sans doute de certaines « petites » CPGE qui ont parfois du mal à faire le plein. On a d'ailleurs quelques exemples d'ouvertures de CPUGE opérées par le transfert de moyens décidés par tel ou tel Recteur. Ce fut le cas en 2015 au profit de l'université de La Rochelle, par fermeture de celle jusque-là hébergée par un lycée public de la même ville. Ce scénario pourrait prendre de l'ampleur, notamment en ce qui concerne certaines CPGE littéraires aux débouchés limités vers les grandes écoles, et dont une importante partie des élèves passent ensuite en troisième année de licence.

Autre tendance prévisible : l'extension des formations sélectives en premier cycle universitaire, et notamment du nombre des licences dites « doubles », et des « parcours d'excellence », qui rencontrent un réel succès et attirent désormais nombre de bons lycéens qui, sans cette offre de formation universitaire, se seraient tournés vers les CPGE.

Pour autant, je ne pense pas que l'on va assister à un scénario de fermeture pure et simple des CPGE des lycées, avec transfert massif vers les universités, ne serait-ce que parce que la moindre tentative en ce sens se heurterait à une véritable levée de boucliers. Les CPGE auraient cependant bien tort de rester telles qu'elles sont aujourd'hui. Il semble temps d'ouvrir une réflexion visant à préparer une nécessaire rénovation, et pourquoi pas, le faire en concertation avec les responsables d'universités. Sur le terrain, force est de constater que des rapprochements ont lieu sous forme de partenariats de plus en plus nombreux.

Bruno Magliulo

Inspecteur d'académie honoraire